



Conseil communal
de Duillier

Duillier, le 27 mars 2026

**Extrait du procès-verbal
Séance du jeudi 26 mars 2026 à 20h00**

Centre communal de Duillier

1. Préavis N° 01-2026 "Révision du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré"

Le préavis N° 01-2026 est adopté à l'unanimité

2. Préavis N° 02-2026 "Ajout d'un préambule et modification des articles 10, 11, 12, 13, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33 et 37 du Règlement du personnel communal"

Le préavis N° 02-2026, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité moins une abstention

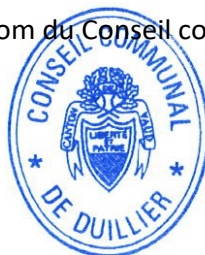
Conformément aux articles 110 et ss. LEP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, dans un délai de 10 jours dès l'affichage des décisions du Conseil communal aux piliers publics.

Au nom du Conseil communal

La Présidente



Stéphanie Guidi



Le Secrétaire



Andres Zähringer